

## **PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28/03/23**

\*\*\*\*\*

Le Comité Syndical du SIVOM Rive Gauche du Cher s'est réuni le mardi 28 mars 2023 à 18h00 au 4 rue du Moulin de Lyon, Huriel, siège du SIVOM Rive Gauche du Cher.

29 délégués étaient présents.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur Olivier JULIEN Directeur du SIVOM, Monsieur BOCHET François chef d'exploitation, Madame ALEONARD Sonia responsable administrative.

Madame LAMOTTE Sophie, comptable publique de la Trésorerie d'Huriel, était excusée, ainsi que Monsieur GENESTE Jean Pierre et Monsieur PEPIN Jean.

Monsieur Bruno André est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 06/12/2022 ;
- 2) Débat d'orientation budgétaire ;
- 3) Répartition de la contribution financière des régies et des budgets annexes au budget général ;
- 4) Vote du prix du m3 d'eau et de l'abonnement pour 2024 ;
- 5) Remplacement du personnel titulaire pendant l'été ;
- 6) Subvention au Comité d'Œuvre Social ;
- 7) Subvention BURKINA-FASO ;
- 8) Evolution du tableau des effectifs (projet pour CST)
- 9) Evolution des montants plafond RIFSEEP (projet pour CST)
- 10) Convention avec le Centre de Gestion pour les décharges syndicales ;
- 11) Convention avec la Mairie de Saint-Victor pour l'entretien des espaces verts ;
- 12) Convention pour l'éco pâturage ;
- 13) Dépenses comptables des dépréciations des actifs ;
- 14) Convention d'entretien des transformateurs électriques ;
- 15) Convention avec le SDE03 pour l'électricité ;
- 16) Rapport social unique 2021 ;
- 17) Questions diverses.

Monsieur Serge LAURENT, Président du SIVOM Rive Gauche du Cher a souhaité la bienvenue aux délégués présents. Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 29 délégués présents.

Monsieur Serge LAURENT, Président du SIVOM Rive Gauche du Cher fait l'appel des délégués des 14 communes (communauté de communes d'Huriel), d'Audes (communauté de communes du Val de Cher) et des 7 communes de la communauté d'Agglomération Montluçonnaise formant les 22 communes du syndicat.

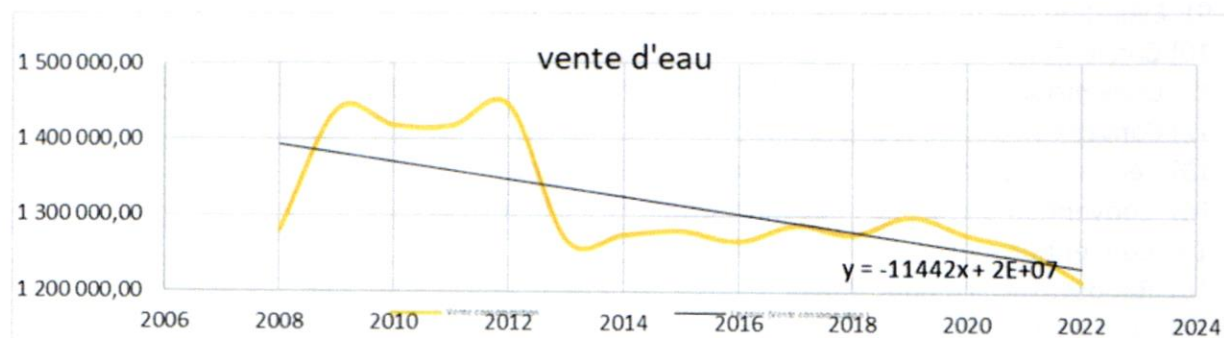
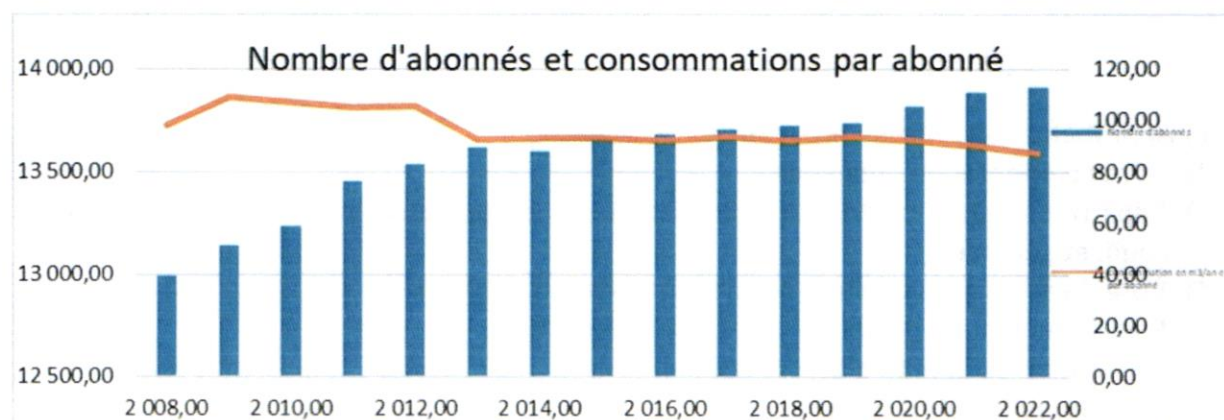
### 1 – Approbation du compte-rendu du 06/12/22 :

Monsieur le Président demande si le compte-rendu du 06/12/22 a bien été reçu par tous. Le comité syndical confirme la bonne réception.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le comité syndical, **29 voix pour**.

### 2 – Débat d'orientation budgétaire :

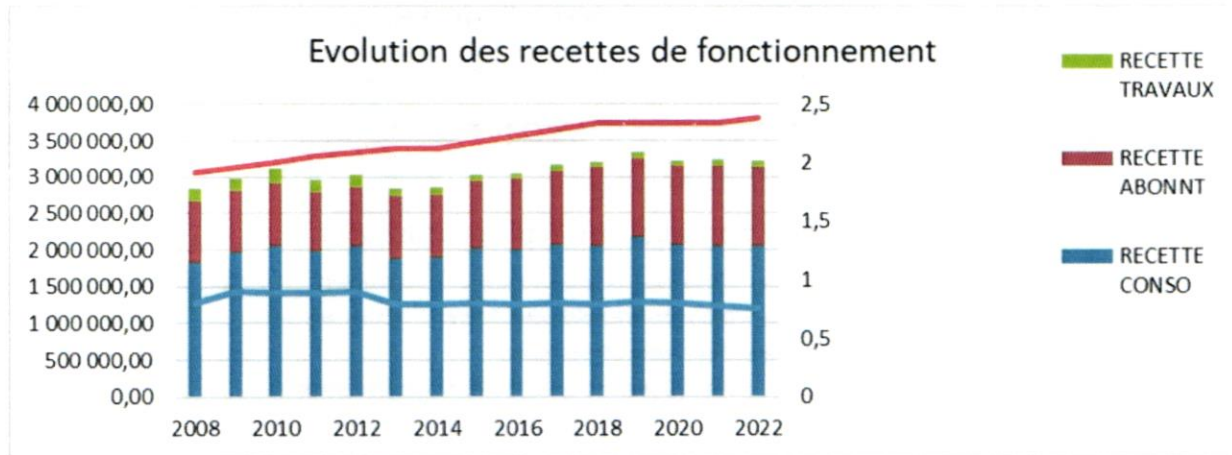
#### 1-Ventes d'eau et abonnés :



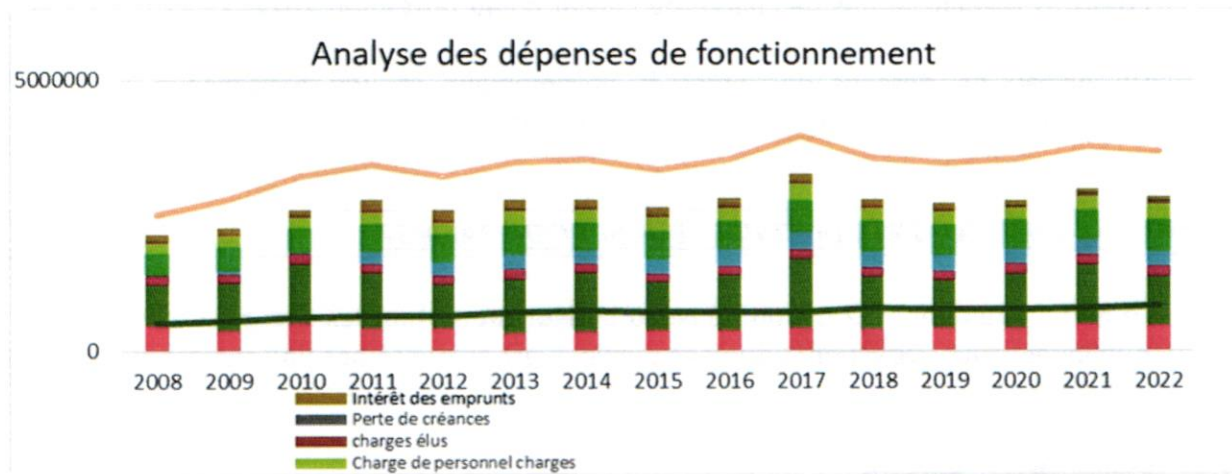
On note :

- Légère augmentation du nombre d'abonnés
- Nette réduction des consommations depuis 2012 – stabilisation depuis
- Stagnation des consommations entre 1 250 000 m³/an et 1 300 000 m³/an. (Année 2022 sur valeur basse, mais un décalage existe entre le volume facturé et celui réellement consommé en 2022 du fait de la mise en place des régies).

## 2-Recettes



## 3-Dépenses :

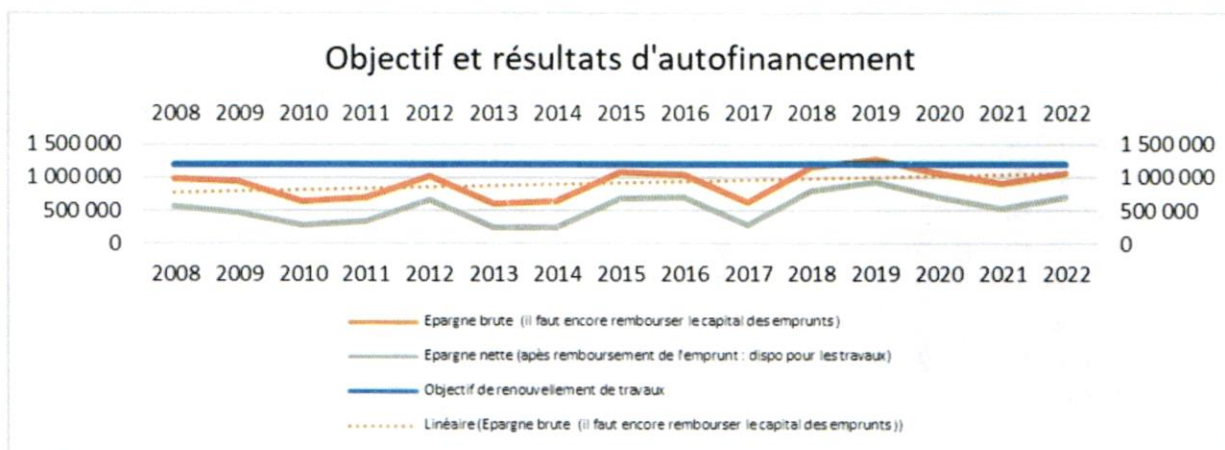


Prédominance des :

- Achats d'eau,
- Charges de personnel
- Amortissements



**Capacité d'autofinancement :**



**On note :**

Une variabilité

Effet des régularisations de charge de l'achat d'eau (attention 2022, 272 137.75 € en moins)

Un niveau en dessous des objectifs patrimoniaux et une tendance à la perte (dissimulée par les décalages comptables + régies).

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : BUDGET GENERAL M57**

- Le budget général M57 est un nouveau budget supportant les charges exclusivement publiques : Elus, Direction, bâtiment public. Il est alimenté par une recette des régies et budgets annexes

**FONCTIONNEMENT : Recette**

Recette de fonctionnement (indicatif : susceptible de modifications au stade du budget primitif) : entre 202 073,63 et 194 872,63

**FONCTIONNEMENT : Dépense**

61 autres charges externes	61521 entretiens bâtiments	12 000
Charge de personnel	Personnel affecté	Entre 86 600 et 92 000
Autres charges de gestion courante	Charges élus	36 600 €
Virement à l'investissement		46 000
Amortissement		13672,63
TOTAL dépenses de fonctionnement		Entre 202 073,63 et 194 872,63

**Investissement :** chauffage : 60 000 €